

Jura-24 manque singulièrement de communication

Nicolas Maître (PS)

2024 sera une année particulière pour la République et Canton du Jura puisque l'on célébrera le cinquantenaire du plébiscite jurassien acté le 23 juin 1974. Un anniversaire qui, on l'espère, sera fêté comme il se doit. Un pareil jubilé doit de toute évidence être marqué par des manifestations impliquant les politiques au niveau cantonal ou communal et la population jurassienne. Le Mouvement Autonomiste Jurassien (MAJ) soulignera à sa façon et d'une pierre blanche cette commémoration, comme certainement d'autres associations ou sociétés pourraient le faire aussi. La création de Jura-24 en février 2023 (association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse) et la constitution d'un comité ad hoc semblaient être la première ébauche de cette volonté cantonale de marquer l'événement. Les médias s'en étaient faits l'écho.

Diverses personnalités jurassiennes, issues des milieux politiques et culturels, font partie de ce comité. Une répartition qui renforce d'autant l'intérêt que semble avoir l'État dans la célébration des 50 ans du 23 juin. L'Association de droit privé Jura-24 gère l'organisation de ce jubilé comprenant principalement différentes expositions dans les chefs-lieux des districts du Jura et de la ville de Moutier. La seule implication directe du Canton dans cette organisation étant de se porter garante à raison de 400'000 francs au maximum en cas de déficit, ce montant étant garanti via le fonds d'utilité publique. Bien qu'il ne s'agisse pas directement d'un financement par les deniers cantonaux, l'attribution à des bénéficiaires de cet argent appartient au Gouvernement via sa Chancellerie. Idéalement, il est souhaitable qu'il n'y ait aucun déficit et que cet argent puisse être utilisé à d'autres fins.

A six mois de cette commémoration, exceptée la mise en ligne d'un site internet (www.jura-24.ch), aucune autre communication particulière à ce sujet n'a été faite de la part de l'association. On peut légitimement s'interroger au sujet de ce manque de communication. Comment les collectivités publiques et la population jurassienne peuvent-elles s'approprier et se sentir concernées par les divers événements prévus ?

Quand on sait que le succès d'une organisation dépend en très grande partie d'une communication bien orchestrée en amont, il y a lieu de s'interroger si cette manière de procéder n'est pas contraire au bon sens et si elle n'incitera pas au contraire certains à ne pas s'engager financièrement dans « l'aventure ». Ce qui pourrait avoir comme fâcheuse conséquence de revoir l'envergure de certains projets ou carrément leur abandon.

Sans parler de l'éventuel déficit final si les plans de Jura-24 devaient tout de même être trop optimistes.

D'où nos questions au Gouvernement :

- 1. Partage-t-il notre analyse concernant ce manque évident de communication de la part de l'association Jura-24 ? S'en est-il également inquiété ?**
- 2. Cas échéant, en tant que partie prenante dans cette commémoration du 23 juin, pense-t-il faire remonter son inquiétude à l'association Jura-24 ?**
- 3. Le montant garanti par le fonds d'utilité publique de 400'000 francs inscrit dans les statuts de l'association Jura-24 sera-t-il vraiment le maximum en cas de déficit ?**

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Nicolas Maître (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)

Intervention déposée officiellement le 12 décembre 2023